

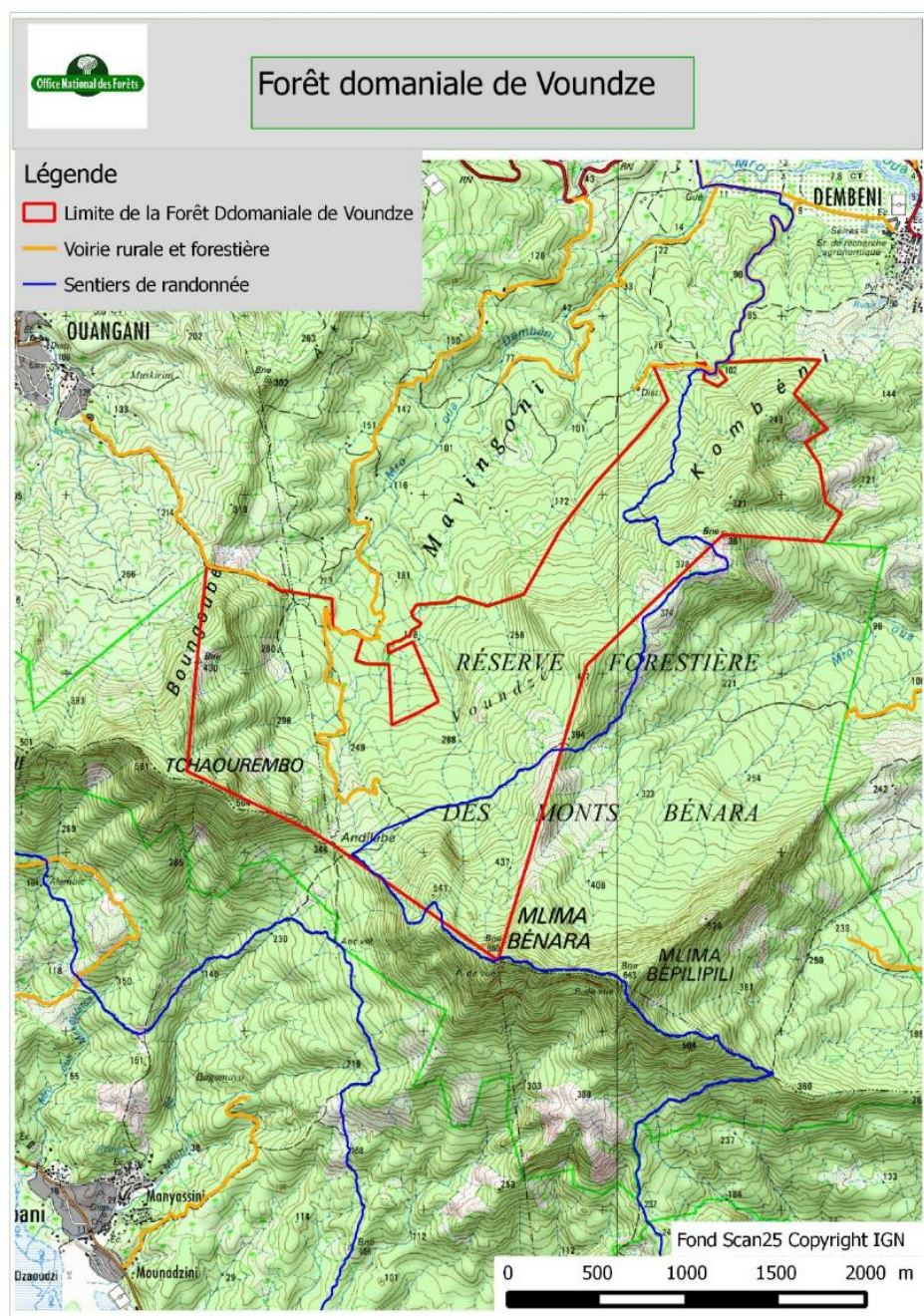
# Présentation du projet de plan de gestion de la forêt domaniale de Voundzé.

Type d'opération 7.1.1 du programme de développement rural de Mayotte

## 1. Présentation de la forêt domaniale de Voundze

La forêt domaniale de Voundze (443.29 ha) est située dans le centre sud de l'île, sur les territoires communaux de Dembeni et Ouangani. Elle s'étend depuis l'altitude 100 m jusqu'au sommet du mont Benara, le point culminant du département à 660 m.

Carte de localisation de la forêt domaniale de Voundze.



La forêt domaniale de Voundze est principalement composée de peuplements secondarisés d'origine très ancienne à base de manguier (*Mangifera indica*) ou plus récente du fait des plantations des zones dénudées (badlands ou padzas) à base d'espèces exotiques (Terminalia, Badamiers, Mahogany, Acacia mangium, Eucalyptus sp, Albizzia lebbeck...)

Les peuplements relictuels peu perturbés à base d'essences indigènes et endémiques ne couvrent qu'une surface restreinte dans des zones difficiles d'accès de quelques dizaines d'hectares.

L'ensemble de la forêt est concernée par la présence d'espèces exotiques envahissantes (lantana camara, tulipier du gabon, vigne marrone, avocat marron) et d'autres espèces envahissantes cryptogènes ou indigènes qui ont pu se développer lors de la dégradation des milieux. En particulier, une liane envahissante (*Merremia peltata*) est présente à des degrés divers sur les 4/5<sup>ème</sup> de la forêt pouvant conduire à l'effondrement total des peuplements.

## **2. Etude et rédaction du plan d'aménagement**

### **a. Démarche générale**

La connaissance très précise des caractéristiques propres à chaque forêt permet d'orienter sa gestion à moyen et à long terme, dans le respect de la politique forestière et des principes de la gestion durable. C'est l'enjeu des aménagements forestiers, outils de planification des actions à mener dans les forêts qui relèvent du régime forestier (essentiellement forêts domaniales et forêts des collectivités locales).

#### **De nombreuses données doivent être prises en compte**

L'élaboration des aménagements et leur exécution doivent permettre d'optimiser la capacité des écosystèmes forestiers à assurer, simultanément et dans la durée, les trois fonctions écologique, économique et sociale.

L'aménagement intègre la politique forestière nationale, les orientations régionales, les intérêts et demandes des propriétaires et du public. Sans compter les aléas climatiques ou sanitaires, ou l'évolution des contextes socio-économiques ou réglementaires dont les effets peuvent conduire à revisiter la planification décrite dans le document d'aménagement.

#### **La connaissance du milieu et du contexte socio-économique est primordiale**

La connaissance du milieu est déterminante pour la mise en œuvre d'une gestion forestière durable : données topographiques et climatologiques, nature du sous-sol, cartes pédologiques, cartes de la végétation, état des peuplements forestiers... Le contexte socio-économique, par son influence sur les enjeux propres à chaque massif au sein du territoire dans lequel il s'insère (rôle dans l'économie locale, espace de loisirs, éléments structurant du paysage...) est également un élément clef pour l'aménagement.

L'aménagement représente une nouvelle étape dans la vie de la forêt, c'est-à-dire qu'il doit partir de la composition et de l'histoire des peuplements (âge, volume, essences, coupes et travaux réalisés dans le passé...).

La connaissance du milieu porte également sur le relevé de particularités écologiques remarquables, l'étude de la flore et de la faune.

La diversité des données à réunir nécessite la coopération de personnes aux compétences spécialisées, la synthèse revenant à l'aménagiste qui doit plutôt avoir une approche de généraliste.

L'objectif d'un plan de gestion est de définir, au vu des données sus nommées les niveaux d'enjeux propres à chaque massif forestier.

Le classement en niveaux d'enjeux conduit à afficher très clairement la prise en compte de la multifonctionnalité d'une forêt donnée

Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu		Répartition des niveaux d'enjeu			
Fonctions principales	Production ligneuse	sans objet	faible	moyen	fort
	Fonction écologique		ordinaire	reconnu	fort
	Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		local	reconnu	fort
	Protection contre les risques naturels	sans objet	faible	moyen	fort

Ces analyses et la précision des enjeux par fonctions principales conduisent ensuite à la définition des objectifs de gestion et un zonage de la forêt respectant les critères de gestion durable d'Helsinki.

Chaque zonage fait l'objet de règles de gestion particulières soit générales ou, au contraire très précises, suivant le niveau d'enjeu.

Ces règles de gestion sont ensuite déclinées en actions à mener, principalement des travaux : il peut s'agir de travaux sylvicoles, d'opérations de lutte contre les espèces envahissantes, de restauration écologique ou d'aménagement touristique.

Au plan de la gouvernance, tous les acteurs concernés sont conviés à donner leur avis :

- Collectivités concernées au plan géographique
- Services de l'Etat
- Associations naturalistes

Une fois ces avis pris en compte, le document est approuvé au niveau du ministère chargé des forêts.

Un plan type de gestion est annexé au présent document.

#### **b. Projet de plan de gestion de la forêt domaniale de Voundze**

L'aménagement de la forêt domaniale de Voundze sera établi conformément aux Orientations Forestières du Département de Mayotte, valant Directive Régionale d'Aménagement, considéré document de gestion durable au sens du règlement européen 1305/2013 du 17 décembre 2013.

Ce projet débutera en septembre 2014 à partir des données d'inventaires et de description des peuplements forestiers réalisés précédemment sur 220 placettes.

Une analyse de ces données permettra la définition des enjeux et par la suite des actions à entreprendre.

### c. Calendrier du projet

Etapes et jalons	Description de l'action	Septembre 2014	Octobre 2014	Novembre 2014	Décembre 2014	Janvier 2015	Février 2015	Mars 2015	Avril 2015
Traitement de données Création des cartes	Cartographie (SIG)								
Rédaction provisoire Propositions de scénarios et de travaux Propositions de gestion Récapitulatif et indicateurs de suivi	Définition des enjeux, proposition de gestion et rédaction								
Consultation des partenaires	Présentation du document d'aménagement et discussion sur les enjeux, objectifs et plan d'actions. Recueil des avis								
Mise en forme définitive de l'aménagement forestier	Rédaction de l'aménagement Cartographie définitive, remontée des données dans le Référentiel des forêts								
Approbation de l'aménagement	Envoi de l'aménagement à la Direction Générale de l'ONF pour approbation ministérielle								
Diffusion de l'aménagement auprès du grand public (site internet <a href="http://www.onf.fr">www.onf.fr</a> ) et GéoMayotte									

### 3. Dépenses éligibles

Les dépenses éligibles au financement européen pour ce projet sont les suivantes :

- Dépenses de personnel contractuel
- Frais généraux

### 4. Plan de financement

Financeurs sollicités	Taux de participation	Montant en €
Union européenne	75 %	13 537,64
Office National des Forêts	25 %	4 512,55
Total	100 %	18 050,19